

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION SCOLAIRE  
CRISENOY – CHAMPDEUIL DU 23 JUIN 2021**

**DATE DE LA CONVOCATION : 16/06/2021**

**NOMBRE DE MEMBRES : 12**

**Présents : 10**

**Votants : 06**

L'an deux mil vingt, le 23 juin à 19h, le Syndicat Intercommunal légalement convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme MICHEL Evelyne.

**Etaient présents** : Mmes MICHEL Evelyne, LIEUREY Isabelle et Mrs XAVIER Sandji, SALA Guillaume, VALOGNES Patrice, (TITULAIRES)  
Mmes BONGIBAUT Catherine, STEFANIAK Josette et Mrs BERTHON Thomas, CHATELOT Guillaume, AJIACH Chaïb (SUPPLEANTS)

**Monsieur DEVAUX Olivier a donné pouvoir à Monsieur VALOGNES Patrice**

**Etaient absents excusés** : DEVAUX Olivier

**Invités** : Monsieur JEANNIN Hervé et Monsieur JARROSAY Gilbert (Maires des communes de Crisenoy et de Champdeuil)

Monsieur SALA Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération (dossier extension de cantine)
- Appel d'offre API
- Election du vice-président

En début de séance Mme la Présidente demande aux membres du conseil l'ajout de l'approbation du compte rendu de la réunion du 25 février 2021.

Le Conseil accepte à l'unanimité ce rajout à l'ordre du jour. (Etaient présents à cette réunion les 3 titulaires de la commune de CRISENOY et Mr LEVEQUE, représentant la commune de CHAMPDEUIL).

Approbation du compte rendu du 25 février 2021 par les membres présents, à l'unanimité.

## **21/06/10 ELECTION DU BUREAU**

Madame Evelyne MICHEL, Présidente du SIRSP Champdeuil –Crisenoy procède à l'appel nominatif des délégués élus par les communes pour siéger au SIRSP Champdeuil – Crisenoy :

### **Membres titulaires :**

Mmes MICHEL Evelyne, LIEUREY Isabelle et Mr XAVIER Sandji  
Pour CRISENOY  
Mrs SALA Guillaume, DEVAUX Olivier, VALOGNES Patrice  
Pour CHAMPDEUIL

### **Membres suppléants :**

Mmes BONGIBAULT Catherine et Mr BERTHON Thomas  
Pour CRISENOY  
Mme STEFANIAK Josette et Mrs CHATELOT Guillaume, AJIACH Chaïb  
Pour CHAMPDEUIL

Madame MICHEL Evelyne a pris la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Vice-Président.

Monsieur DEVAUX Olivier se déclare candidat.

Monsieur DEVAUX Olivier ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu et immédiatement installé.

## **21/06/11 – Contrat rural Syndicat Intercommunal Scolaire**

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur l'opération suivante :

Extension du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire  
à CHAMPDEUIL 77390 Pour 310 000 € HT

*Le montant total des travaux s'élève à 310 000.00 € H.T.*

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge du Syndicat seront financés par des emprunts.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Madame La Présidente et décide de programmer l'opération décrite plus haut pour le montant indiqué suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Syndical s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de l'opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette de l'opération du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'opération liée au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination de l'équipement financé pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental 77 l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 370 000 euros HT,
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Madame La Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Syndical désigne la SARL d'Architecture R.H.M, représentée par Monsieur Alain HERAULT, Architecte, pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération qui le concerne, et autorise Madame La Présidente à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

## **Appel d'offre API**

### **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA LIVRAISON DES REPAS « LIAISON FROIDE »**

Madame la Présidente informe les membres de l'Assemblée que le contrat passé avec notre fournisseur de repas pour la cantine arrive à échéance le 31 août 2021.

Aussi après nous être rapproché des cantines environnantes, une consultation d'entreprises a été réalisée pour la fourniture des repas « liaison froide ».

Les entreprises contactées sont API le prestataire actuel et ELITE RESTAURATION.

Les tarifs proposés sont corrects mais la durée de l'engagement est de 3 ans.

Les membres du conseil souhaiteraient baisser cette durée d'engagement à un an.

Après débat l'ensemble des membres du conseil ne se prononce pas dans l'attente de nouvelles négociations tarifaires et d'informations complémentaires.

Mme MICHEL s'engage à recontacter ces entreprises pour renégocier les tarifs et revoir la durée de la future convention.

Une décision sera prise quant au choix du prestataire lors de la prochaine réunion.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Mme STEFANIAK demande si le personnel de la garderie assure toujours l'accompagnement des enfants pour les activités de « l'enjeu » qui peuvent se dérouler sur plusieurs sites.

Mme Michel précise que pour des raisons de sécurité et d'assurance, le personnel ne peut accompagner les enfants uniquement qu'à la salle des fêtes.

**La séance est levée à 20h45**